

SIVOS BOURG SAINT CHRISTOPHE - PEROUGES

Siège : Mairie - La Cité - 01800 PEROUGES
Adresse administrative : Mairie – 01800 BOURG SAINT CHRISTOPHE
Tel : 04-74-61-01-66 Fax : 04-74-61-33-80
Mail : bscmairie@orange.fr

Bourg Saint Christophe, le 06 mai 2020

Chers parents,

La réouverture imminente des écoles implique une préparation minutieuse dans des conditions inédites. Soyez assurés que tous les acteurs de la vie scolaire se mobilisent pour qu'elle se déroule au mieux, l'objectif étant de garantir à tous des conditions de santé et de sécurité optimales. La prise en charge des élèves et l'entretien des locaux se feront dans le plus strict respect des principes généraux établis par le protocole sanitaire établi par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les mesures que nous mettons en place avec le SIVOS sont valables dans un premier temps pour la période du 11 au 29 mai. Elles seront évaluées régulièrement et adaptées si nécessaire voire avec une consultation du conseil d'école. Gardons en tête que **rien n'est figé et que les choses pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.**

En préambule, il est important de noter que **les solutions avancées sont proposées aux familles uniquement les jours où les enfants sont accueillis à l'école par les enseignants.**

D'autre part, nous vous demandons de **faire preuve de civisme et de responsabilité. Les services proposés s'adressent aux familles qui n'ont aucune autre solution.** Si les demandes étaient trop importantes, l'organisation telle qu'elle vous est présentée aujourd'hui pourrait être remise en cause et mettre dans la difficulté ceux qui n'ont pas de solutions alternatives.

LE DISPOSITIF PROPOSE

- **Dispositif 2S2C (Sport – Santé – Culture – Civisme)**

Les élèves ne pourront pas être accueillis par du personnel du SIVOS les jours où ils ne viendront pas à l'école.

- **Bus de midi**

Le transport en bus sur le temps de pause méridienne entre les deux écoles du RPI pris en charge par le SIVOS **sera supprimé** pour deux raisons:

- Les conditions ne semblent pas réunies à nos yeux pour assurer la sécurité sanitaire des enfants.
- Pas de personnel disponible pour accompagner les enfants car mobilisé sur d'autres missions imposées par le protocole sanitaire.

- **Garderie du matin et du soir : accueil modifié**

- Accueil matin et soir dans les deux écoles du RPI c'est-à-dire :

- Si votre enfant est scolarisé à Pérouges → Vous le déposez et /ou le récupérer à la garderie de Pérouges.

- Si votre enfant est scolarisé à Bourg-Saint-Christophe → Vous le déposez et /ou le récupérer à la garderie de Bourg-Saint-Christophe.

- Si vous avez des enfants scolarisés dans les deux écoles → Vous les déposez et/ou les récupérer chacun à la garderie rattachée à son école.

- Les horaires restent les mêmes.

- **Inscription obligatoire via Ropach** suivant le planning communiqué par les enseignants.

Attention : capacité d'accueil limitée, priorité aux familles sans autre solution.

- **Cantine**

- Dans un premier temps, et au moins jusqu'au 25/05/20, **les enfants seront accueillis avec repas froid et boisson, éventuellement couverts si nécessaires, dans un sac individuel à la charge des familles** car les délais de précommandes auprès du prestataire ne nous permettent pas de fournir les repas sur les deux premières semaines. Nous étudierons les propositions avec RPC pour voir si, à compter du 25/05, la réintroduction des repas fournis par nos soins est envisageable et dans quelles conditions.

- Les groupes constitués par les enseignantes seront maintenus dans la mesure du possible afin de limiter au maximum le brassage d'élèves. Les agents de restauration se verront confier chacune un groupe et veilleront au bon déroulement de ce temps dans le respect des principes du protocole sanitaire.

- **Inscription obligatoire suivant le planning communiqué par les enseignants dans les mêmes délais qu'habituellement par le biais de Ropach en cochant la case PRESENT bien que le repas soit fourni par les familles.**

Le tarif appliqué sera celui actuellement en vigueur pour une présence spéciale cantine d'un montant de 2.00 euros.

- **Bus matin et soir**

En concertation avec la région qui coordonne les transports scolaires, **les navettes du matin et du soir sont supprimées au moins jusqu'au 25/05/20.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Bernard PERRET

